

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-troisième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 22 et 24-27 juillet 2017

Questions stratégiques

Coopération avec des organisations et des accords multilatéraux sur l'environnement

COOPÉRATION AVEC LA STRATÉGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES DE LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

1. Le présent document a été soumis par la représentante suppléante de l'Amérique du Nord (Mme María Isabel Camarena Osorno) en collaboration avec l'autorité scientifique du Mexique*.

Historique

2. Lors de sa 16^e session (CoP16; Bangkok, 2013) la Conférence des Parties a adopté la résolution Conf. 16.5, "Coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique", qui fournit des lignes directrices spécifiques sur la collaboration SMCP-CITES, et peut être consultée à l'adresse: <http://www.cites.org/fra/res/16/16-05.php>
3. Depuis l'adoption de la résolution Conf. 16.5, le Mexique a dirigé et documenté la mise en œuvre de la résolution Conf. 16.5, et présenté les progrès accomplis à la 21^e session du Comité pour les plantes (PC21; Veracruz, México, 2014), avec le document [PC21 Doc. 8.2](#), et à la 22^e session du Comité pour les plantes (PC22; Tbilissi, Géorgie, 2015), avec le document [PC22 Doc. 7.2 \(Rev. 2\)](#).
4. À la suite de la période intersession entre la CoP16 et la CoP17 décrite ci-dessus, et en gardant à l'esprit l'orientation et les commentaires présentés par le Comité pour les plantes à la 17^e session de la Conférence des Parties (CoP17, Johannesburg, 2016), le Mexique a présenté le document [CoP17 Doc. 14.6 \(Rev. 1\)](#) "Coopération avec la stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la Diversité Biologique", qui communique les résultats des consultations aux Parties CITES sur leurs contributions à la mise en œuvre de la SMCP, ainsi que les informations à jour obtenues grâce aux réponses reçues à la [Notification aux Parties 2016/046](#) ("Questionnaire sur la Mise en œuvre de la Résolution Conf. 16.5). Les éléments les plus pertinents des documents mentionnés sont:
 - a) L'**annexe 1**, qui contient le "Projet de rapport sur la contribution de la CITES à la mise en œuvre de la SMCP 2011-2020", et décrit en détail sur une base qualitative le rôle de la CITES dans la mise en œuvre de chacun des objectifs de la Stratégie; et
 - b) L'**Annexe 2**, qui résume les propositions soumises aux CoP pour amendements à apporter aux Annexes I et II, les taxons sélectionnés pour l'examen périodique des espèces inscrites aux Annexes I et II, et les espèces de flore inscrites à l'Annexe II faisant l'objet d'un commerce important. Le tout pour la période comprise entre la CoP13 et 21^e session du Comité pour les plantes.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

5. Compte tenu des recommandations figurant aux paragraphes 7 et 8 du document CoP17 Doc. 14.6 (Rev. 1), la CoP17 a adopté par consensus les décisions 17.53 à 17.54 relatives à la SMCP, qui se lisent comme suit:

SMCP Décision	Mandat
17.53	<p>A l'adresse du Secrétariat Le Secrétariat transmet la version actualisée du rapport sur la contribution de la CITES à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP) pour 2011-2020 au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CBD), afin qu'elle soit examinée à la 13^e session de la Conférence des Parties à la CDB (COP13-CBD, Cancun (Mexique), décembre 2016) en tant que contribution de la CITES à la mise en œuvre de la SMCP 2011-2020.</p>
17.54	<p>A l'adresse du Secrétariat Le Secrétariat:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) publie et tient à jour sur son site Web le résumé du document intitulé '<i>Periodic Review proposals submitted to CoPs for amendments to Appendices I and II, taxa selected for Periodic Review of species included in Appendices I and II, and Review of Significant Trade in specimens of App. II species</i>', y compris les actualisations pertinentes issues de la 22^e session du Comité pour les plantes et de la CoP17; b) demande au Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) d'inclure dans son site Web une version interactive en ligne de la flore, actuellement disponible sur https://cites.org/sites/default/files/eng/com/pc/22/E-PC22-07-02-Annex5-Rev2.xlsx, de manière à ce que les Parties à la CITES puissent l'actualiser, et ainsi avoir une idée claire de la contribution de la CITES à la mise en œuvre de l'Objectif 1 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP).

6. La décision 17.53 n'a pas été mise en œuvre.

Recommandations au Comité pour les plantes

7. Le Comité pour les plantes inclut dans son programme de travail les tâches suivantes:
- a) Réviser l'annexe 1 au document CoP17 Doc. 14.6 (Rev. 1) (la version la plus récente a été mise à jour jusqu'en 2016). Il faudra peut-être renvoyer une notification avec un questionnaire, comme ce fut le cas avec la Notification 2016/046.
 - b) Mettre à jour les informations demandées dans la décision 17.54 ci-dessus, en tenant compte en particulier des résultats récents des amendements aux annexes adoptés lors de la CoP17.
8. Sur la base de ce qui précède, et une fois les mises à jour faites, prier le Secrétariat d'envoyer le rapport identifié dans la décision 17.53 et de communiquer à temps les progrès accomplis par la CITES en termes de mise en œuvre de la SMCP, par des moyens officiels, au Secrétariat de la CDB.